



p. 4
**Janzé intègre
le dispositif
"Petites villes
de demain"**

p. 13
**Services publics :
quelle Mairie pour
demain ?**

p. 16
**Découvrez le parcours
d'orientation
de la Jaroussaye**

MAGAZINE D'INFORMATIONS COMMUNALES – N°55 – JANVIER/FEVRIER 2022



Janzé mag



RECENSEMENT

**Combien d'habitants
à Janzé ?**

Vos contacts

Pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, les services publics s'adaptent pour mettre en place les mesures essentielles de distanciation physique et de respect des gestes barrières. N'hésitez pas à prendre contact, soit par téléphone, soit par mail, avec les services pour connaître plus précisément leurs modalités de fonctionnement en cette période. Nous vous remercions de votre compréhension.

Mairie

Renseignements au 02 99 47 00 54 ou mairie@janze.fr.

Service technique

Renseignements au 02 99 47 28 60 ou [servicetechniques@janze.fr](mailto:service techniques@janze.fr).

Service urbanisme

Renseignements au 02 99 47 38 25 ou urbanisme@janze.fr.

Maison France Services

Renseignements au 02 99 47 09 59 ou maison.franceservices@janze.fr.

CCAS

Renseignements au 02 30 30 01 13 ou ccas@janze.fr.

Police municipale

Renseignements au 02 99 47 64 75 ou policemunicipale@janze.fr.

Bibliothèque

Renseignements au 02 99 47 30 53 ou mediatheque.janze@rafcom.bzh.

Déchetterie

Renseignements : 02 99 47 07 52 ou www.smictom-sudest35.fr.

Centre départemental d'action sociale (CDAS)

Renseignements au 02 22 93 68 00.

Assurance maladie

Renseignements au 36 46 (prix d'un appel local, sauf surcoût imposé par opérateurs).

Allocations familiales (CAF)

Renseignements au 32 30.

Point Accueil Emploi (PAE)

Renseignements au 02 99 47 16 67 ou pae.janze@rafcom.bzh.

Mission locale

Renseignements au 02 99 75 18 07 ou contact@missionlocale-paysdevitre.fr.

Centre local d'information et de coordination (CLIC)

Renseignements au 02 23 55 51 44 ou clic.rocheauxfees@orange.fr.

Relais Petite Enfance

Renseignements au 02 99 43 44 16 ou relaispetiteenfance@rafcom.bzh.

Point information jeunesse (PIJ)

Renseignements au 06 30 65 32 86.

Architecte-conseil

Renseignements au 02 99 47 38 25.

Conciliateur de justice

Renseignements au 02 99 47 09 59.

Service Habitat - CCPRF

Renseignements au 02 99 43 64 87.

Neotea

Renseignements au 02 23 48 80 00.

Espacil

Renseignements au 06 30 05 03 21.

ADIL (logement)

Renseignements au 02 99 78 27 27.

Permanences juridiques

Renseignements au 02 99 43 64 87.

Point Conseil Budget

Renseignements au 02 99 65 36 66

MSA

Renseignements au 02 99 01 80 80.

ADMR

Renseignements au 02 99 47 04 50 ou janze.asso@admr35.org

Carsat Bretagne (retraite)

Renseignements au 39 60.

Centre Hospitalier

Renseignements : 02 99 47 54 00 ou secretariat@hopital-janze.fr
www.ch-janze.fr.

Maison médicale de garde

À Janzé, rue Armand Jouault, au sein du Centre Hospitalier. Renseignements : 02 99 43 44 45 (le 15 après minuit).

Pharmacie de garde

32 37 (0,34€/min depuis un poste fixe).

Soins infirmiers

- Centre de santé ADMR 24h/24 : 02 99 47 04 50
- Cabinet Chapeau – Bonilla – Jouanin – Le Cam – Restif : 02 99 47 64 18
- Cabinet Rouault Alexandra et d'Ersu Philippine : 02 99 43 23 73
- Cabinet Riou et Tessier : 09 52 58 59 24
- Accueil d'urgence des sans-abris, 24h/24 : 115

Transport à la demande

Renseignements au 02 99 43 64 87.

La Poste

Renseignements au 36 31.

État civil



Naissances

Léonie ROLLAND (5 octobre) • Lucie LE GOFF (14 octobre) • Aéllys LUCAS (24 octobre) • Elsa MENEZ (26 octobre) • Ambre MONNIER (27 octobre) • Malena MARTINEZ DALLEMAGNE (30 octobre) • Mahé BEUCHER (3 novembre) • Sandro LUSSOT (9 novembre) • Abas AL HAGEM (13 novembre) • Maël GIBOIRE (16 novembre) • Aylina ROUAULT (26 novembre) • Ernest CHAPY (30 novembre) • Angelo GERARD (3 décembre) • Zélie ARRAULT YRIS (4 décembre) • Samuel NOGUEIRA de CORTÉS (5 décembre).



Mariage

Thomas BIDAULT et Aurélie BERNARDEAU (18 décembre).



Décès

Bernard DESILES, 80 ans (13 octobre) • Monique BERTHEUX épouse ROBIN, 89 ans (14 octobre) • Geneviève RICHARD, 97 ans (15 octobre) • Antoinette ROULLIER veuve HERRAUX, 91 ans (19 octobre) • Pascal HERLÉDAN, 59 ans (19 octobre) • Marcel HARDY, 86 ans (25 octobre) • Francis VISSEICHE, 84 ans (30 octobre) • Joseph GATEL, 83 ans (8 novembre) • Constant SORIEUX, 85 ans (8 novembre) • Suzanne MANTOT, 91 ans (10 novembre) • Robert CAILLIBOT, 91 ans (12 novembre) • Michel PRODHOMME, 82 ans (21 novembre) • Henri GUILLEUX, 79 ans (27 novembre) • Patrick DURAND, 72 ans (30 novembre) • Jean-Baptiste GOUESSE, 90 ans (2 décembre) • Agnès PRODAULT veuve TESSIER, 99 ans (2 décembre) • Louis DÉSILES, 63 ans (2 décembre) • Raymond CHEDEMAIL, 90 ans (5 décembre) • Victoire TORTELLIER veuve LAMOUREUX, 97 ans (12 décembre).

**2 BLOC-NOTES****3 ÉDITO****4 ACTUALITÉS**

Petites villes de demain :
Janzé intègre le dispositif

5 URBANISME ET CADRE DE VIE

SMICTOM : la collecte
des déchets évolue

6 ÉCONOMIE ET EMPLOI

Des conseils pour une
recherche d'emploi efficace
Life Coach : un cabinet
a ouvert ses portes

7 ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ

La Passerelle :
nouveau nom du siège
communautaire
FabLabs,
un nouveau site internet

8 VIE MUNICIPALE**9 - 11 DOSSIER**

Recensement
Combien d'habitants à
Janzé ?

12 CULTURE

Histoire : la gare fête
ses 140 ans !
Minute Papillon, une balade
musicale chez les petites
bêtes

13 VIE SOCIALE

Le CCAS s'équipe de
tablettes numériques,
un outil pour rompre
l'isolement
Services publics, quelle
mairie pour demain ?

14 - 15 JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Découvrir la musique
autrement grâce au Grand
Soufflet
Roche aux Féés
Communauté co-finance
des sessions de formation
BAFA - BAFD

16 - 17 VIE ASSOCIATIVE

Découvrez le parcours
d'orientation du bois de la
Jaroussaye
Maryse Veyer, une
championne d'athlétisme et
un parcours de vie

18 VOS DÉMARCHES**EXPRESSION DES GROUPES MUNICIPAUX****19 AGENDA****20 DER**

Meilleurs voeux à toutes et à tous.



En ce début d'année, nous aimerions croire et espérer que l'année 2022 sera meilleure que 2021.

Les vagues successives de pics épidémiques et l'arrivée de nouveaux variants nous ont apporté leur lot d'incertitudes et d'inquiétudes. Les moments de convivialité des fêtes de fin d'année ont été quelque peu contraints. Tout un chacun a pris conscience qu'il va nous falloir, encore, vivre et travailler avec la Covid-19, en nous protégeant et en nous souhaitant une sortie du tunnel en 2022. Pour ne pas vivre dans la nostalgie du monde d'avant, avançons pour construire demain, un monde qui nous ressemble et nous rassemble.

Notre commune a de nombreux atouts : la Zone du Bois de Teillay connaît un beau dynamisme avec l'arrivée d'entreprises qui s'implantent sur Janzé, notre engagement communautaire en faveur d'un territoire à énergie positive est un geste fort en direction des générations futures, nos services publics (ouverture du Pôle Enfance Jeunesse, mise en place d'une politique d'animation en faveur des seniors...) sont à l'écoute de la population à chaque âge de la vie et favorisent l'accueil de nouveaux Janzéens. Portons fièrement les couleurs de Janzé et soyons optimistes pour l'avenir !

A chacun d'entre vous, individuellement, je souhaite une santé préservée et la sérénité dans votre vie personnelle. A nous tous, collectivement, je souhaite que nous continuions d'avancer dans un esprit de solidarité, de dynamisme et de bienveillance.

Hubert Paris
Maire de Janzé

Journal bimestriel gratuit édité en 4300 exemplaires par la Ville de Janzé.

Directeur de la publication: **Hubert Paris** • Comité de rédaction: **Commission Communication** • Rédacteurs: **Service Communication, Jennifer Jamis & Maëva Hamonic - communication@janze.fr** • Crédits photos: **Ville de Janzé, RAF Communauté, Adobe Stock** (Une, pages 10-13-16), **Pexels** (p.19) **sauf mentions contraires** • Crédits création graphique: **DER** • **Approche Design** • Maquette: **Le Kwalé** • Impression: **Imprimerie Fertard** • Impression sur papier certifié **PEFC** et **FSC** • Dépôt légal: à parution • **Reproduction intégrale ou partielle interdite sans autorisation.**

Prochain **Janzé mag** début mars 2022.

Petites villes de demain : Janzé intègre le dispositif

En décembre 2020, 29 communes d'Ille-et-Vilaine avaient été sélectionnées dans le cadre des "Petites Villes de demain" dont Martigné-Ferchaud. Depuis cette date, les villes de Janzé et Retiers, soutenues par Roche aux Fées Communauté, se sont activement mobilisées pour rejoindre elles aussi ce dispositif auquel elles avaient candidaté dès sa mise en place.

Porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le dispositif « Petites Villes de demain » a pour objectif de donner aux élus des villes et des intercommunalités de moins de 20 000 habitants, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Depuis décembre 2020, les villes de Janzé et de Retiers, avec le soutien de Roche aux Fées Communauté, ont mené des démarches auprès du Préfet d'Ille-et-Vilaine, de Jacqueline Gourault, Présidente de l'Agence Nationale

de la Cohésion des Territoires et de Christine Cloarec, députée de notre circonscription afin d'intégrer la 2^{ème} liste des communes retenues comme « Petites Villes de demain ».

« Aujourd'hui, c'est une bonne nouvelle pour nos deux communes mais plus globalement pour notre territoire dont le développement repose sur les 3 pôles de vie que sont Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud. Nous ne pouvons que nous féliciter que nos trois communes soient aujourd'hui "Petites Villes de demain". » déclarent Hubert Paris, maire de Janzé et Thierry Restif, maire de Retiers.

Un programme qui accompagne les projets de territoire

« Petites Villes de demain » vise à renforcer les moyens des élus des villes et leur intercommunalité exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire, tout au long de leur mandat. Associé au Plan de Relance, « Petites Villes de demain »



a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes. « Ce dispositif est un vrai accompagnement tant sur le plan du soutien pour concevoir et piloter des projets qu'un moyen de mobiliser des financements supplémentaires pour dynamiser nos centres-villes, dans un contexte où les collectivités voient leurs budgets de plus en plus contraints. » soulignent les deux édiles. ■

ELECTIONS

Inscrivez-vous sur les listes électorales

En 2022, les électeurs seront appelés à participer aux élections présidentielles (dimanches 10 et 24 avril) puis aux élections législatives (dimanches 12 et 19 juin) pour désigner leurs députés.

Les inscriptions électorales sont possibles jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Procuration, ça change !

A compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. En revanche il faudra toujours se déplacer dans le bureau de vote du mandant. N'hésitez pas à opter pour la téléprocédure www.maprocuration.gouv.fr pour faciliter vos démarches.

Pour plus de renseignements

Mairie au 02 99 47 00 54 ou etatcivil@janze.fr.

COMMUNICATION

Un nouveau site internet pour faciliter la relation avec les usagers

Le site internet de la Ville fait peau neuve ! Créé en 2009, ce dernier était devenu obsolète. C'est pourquoi, le nouveau site se veut plus intuitif et plus accessible pour permettre une navigation plus fluide aux usagers. Portail familles, prise de rendez-vous en ligne, menu du restaurant scolaire, annuaire des services, billetterie pour les spectacles... En 1 clic, vous aurez désormais accès à l'information recherchée ! De quoi faciliter vos démarches du quotidien. A découvrir très prochainement sur janze.fr... Restez connecté !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Soignez votre visibilité

Comme chaque année à cette période, l'accidentalité mettant en cause les piétons et les cyclistes va connaître un pic à cause du manque de visibilité. Piétons cyclistes et automobilistes, comment éviter cela ?

- **Piétons et cyclistes** : le conducteur de véhicule à moteur ne peut nous détecter qu'à 30 mètres si nous ne sommes pas munis de vêtements clairs ou d'accessoires réfléchissants (gilet de haute visibilité, brassard rétro réfléchissant, éclairage etc). L'éclairage sur les vélos est obligatoire, ainsi que le port du gilet jaune si la visibilité n'est pas suffisante.
- **Automobilistes** : redoublons de vigilance le matin et le soir, notamment en réduisant notre vitesse en agglomération et à proximité des passages piétons. En effet lors d'un choc, un piéton a près de 90 % de chances de survie à 30 km/h mais ce taux chute à près de 0 % de chances de survie à 70 km/h !

SMICTOM

La collecte des déchets évolue

Des bornes d'apport volontaire quartier Châtaigneraie - Charles de Gaulle

Au 1^{er} janvier, le mode de collecte des déchets évolue pour le quartier de la Châtaigneraie. En effet, **10 bornes d'apport volontaire ont été installées** rue de la Châtaigneraie et sur le parking de l'avenue Charles de Gaulle. Les foyers alentours devront donc désormais déposer leurs ordures ménagères ainsi que leurs déchets recyclables dans ses points de collecte collectifs. **Environ 200 logements sont concernés par ce changement.** L'ensemble des foyers concernés ont reçu courant décembre **un badge permettant l'accès aux bornes pour le dépôt des ordures ménagères** (à déposer dans des sacs fermés).

La collecte par apport volontaire apporte de nombre avantage par rapport à la collecte en bacs :

- une accessibilité 7/7 jours

- la réduction du nombre de camions à circuler dans le lotissement
- une réduction des contraintes de stockage et de présentation du bac
- la suppression des bacs à demeurer sur la voirie toute la semaine
- la facilitation de la gestion des déchets lors d'un départ en vacances



© SMICTOM

Le rythme de la collecte évolue

Pour tous les Janzéens collectés par bacs (poubelles pucées), **la fréquence de la collecte des bacs gris et des sacs jaunes évolue et s'effectuera dorénavant tous les 15 jours.**

Désormais, vous devrez présenter votre bac gris et sacs jaunes :

Pour le bourg :

- les bacs gris : le mardi en semaine paire
- les sacs jaunes : le mardi en semaine impaire

Pour la campagne (adresse située en dehors des panneaux du bourg) :

- les bacs gris et sacs jaunes : le mardi en semaine paire

La mention « paire » ou « impaire » fait référence au numéro de la semaine dans l'année (1 à 52). ■

Broyeur à végétaux Le SMICTOM vous offre un bon de réduction

Réduire ses déchets de jardin : c'est possible grâce au broyage !

Le principe est simple, il s'agit de déchiqueter les déchets verts pour réduire leur volume. **Cela permet d'obtenir du broyat, un produit naturel qui peut être utilisé dans votre jardin en paillage** (pour protéger les sols et plantations) ou en complément de vos déchets de cuisine dans le composteur.

Après avoir taillé vos haies et vos arbustes, le volume de branchages obtenu peut être très imposant. Le broyage est une solution écologique et économique pour les réutiliser directement chez soi et éviter les déplacements en déchèterie.

Envie de vous y mettre ? Le SMICTOM vous accompagne ! **Bénéficiez un bon de réduction de 50 % sur la location d'un broyeur chez les loueurs conventionnés.** Pour en bénéficier : <https://www.smictom-sudest35.fr/demarches-en-un-clic/reserver-un-broyeur/>

Balade thermique : s'informer sur la dépense énergétique de son logement

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation à l'énergie (Territoire à Energie Positive) et de Rénovation de l'habitat (Plan Local Habitat), Roche aux Fées Communauté propose des balades thermiques / thermographies aux communes et à leurs habitants.

La ville de Janzé accueillera une balade thermique mi-janvier. Cette animation est pilotée par l'association l'Energie des Fées en collaboration avec l'Espace Info Énergie et avec le concours des services Habitat et Énergie de Roche aux Fées Communauté.

À l'issue de cette campagne de prises de vue, **une restitution conviviale et ouverte à tous sera proposée le mercredi 16 mars à 20h aux Halles.** Un courrier sera adressé aux Janzéens concernés par cette balade thermique pour les convier à ce temps de restitution.

Ce temps de restitution et d'échanges doit permettre de s'informer sur les travaux qu'il est possible de réaliser. En effet, **le service Habitat de Roche aux Fées Communauté propose des aides et un accompagnement dans la réalisation de travaux.** ■

Renseignements

Service Urbanisme
au 02 99 47 67 09 ou urbanisme@janze.fr.

Des conseils pour une recherche d'emploi efficace

Marianne Champion, consultante emploi est aussi l'auteure du livre *Pour une recherche d'emploi efficace, suivez le guide*, paru en novembre dernier, aux éditions Ellipses. Janzéenne depuis plus de 10 ans, Marianne Champion nous retrace son parcours.

Rédaction de CV, lettre de motivation, coaching... voilà ce que propose Marianne Champion au quotidien à travers son site "Prêt@l'Emploi". « *Après une formation en éco-gestion, j'ai commencé à travailler en cabinet de recrutement en tant que chasseuse de tête* » indique Marianne Champion. De Paris à Lyon en passant par Dijon et Rennes, Marianne Champion a exercé dans le recrutement avant de

devenir formatrice puis de se mettre à son compte : « *J'ai voulu me lancer dans l'accompagnement. A force de chercher LA bonne personne au fil de mes expériences professionnelles, j'ai eu envie d'aider les gens à être cette personne.* »



Un nouveau défi, l'écriture d'un livre

En parallèle, la jeune femme a sorti son premier ouvrage qui retrace les étapes clés pour une recherche d'emploi efficace. « *J'ai voulu écrire un livre qui s'adresse à tous. L'idée d'un guide m'a séduite car dans la recherche d'emploi, on a souvent tendance à s'éparpiller* » explique l'auteure. « *Témoignages, vécu, anecdotes, j'illustre mes propos pour rendre la lecture dynamique mais je souhaite vraiment que chacun s'approprie le livre et l'adapte à sa personnalité. Dans la recherche d'emploi, il faut faire au cas par cas.* » Alors, **quels sont les ingrédients secrets pour y arriver ?** De la patience, de l'adaptation, un brin de recul et beaucoup de persévérance! ■

Life coach : un cabinet a ouvert ses portes

Janzéenne depuis 14 ans, Sophie Louail a ouvert son cabinet de coaching début septembre, rue Saint-Pierre.



Passionnée par le développement personnel et l'être humain, c'est en septembre dernier que Sophie Louail a décidé de s'installer officiellement en tant que Life Coach. Pour ce faire, elle s'est formée durant 9 mois au coaching & en PNL (Programmation Neuro-Linguistique).

Aujourd'hui, Sophie Louail intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne : deuil, prise de parole en public, manque de confiance en soi, relation conflictuelle... « **Mon but est d'aider les personnes à définir et à réaliser leurs objectifs avec leurs ressources.** » La Life Coach écoute et accompagne ses clients pour leur

permettre d'avancer. « *La première séance dure 1h30 pour apprendre à se connaître, puis les séances suivantes durent environ 1h.* » précise-t-elle.

Infos pratiques :

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h et le samedi de 9h à 12h
www.sophielouaillifecoach.fr

La Canopée : un lieu d'exposition

Vous connaissez peut-être déjà La Canopée pour son espace de coworking, son Fablab "La Fabrique" ou encore pour ses permanences des acteurs liés à l'économie et à l'emploi... Mais saviez-vous que ce lieu propose aussi des expositions ?

Des peintures de Fannie Gadbin aux photographies de l'association « Fée d'Images », La Canopée se transforme régulièrement en lieu d'exposition pour **promouvoir les artistes du territoire.**

Des collages éphémères

Ainsi, jusqu'au 15 janvier, La Canopée accueille Nadine Herbelin et son exposition « J'irai coller chez vous ». L'artiste peintre propose des collages éphémères alliant street-art et monde rural. Ses collages réalisés sur du papier recyclé sont éphémères et écologiques car ils sont fabriqués par l'artiste avec de la colle, de la farine, du sucre et de l'eau. Une exposition à découvrir sans tarder à La Canopée.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h

La Passerelle : nouveau nom du siège communautaire

Le siège communautaire de Roche aux Féees Communauté, situé 16 rue Louis Pasteur à Retiers, s'est métamorphosé. Les travaux débutés en novembre 2019 se sont achevés en mai 2021. Le siège se nomme désormais « La Passerelle ». Ce nouveau nom est le fruit d'une réflexion menée par les agents de Roche aux Féees Communauté permettant d'exprimer un lieu ouvert, facilitant le passage d'un service à un autre. Symbole de la liaison douce, La Passerelle est également un trait d'union entre les usagers, les services, les agents et les élus.

Avec sa « place du village » au centre du bâtiment, ce sont de nouveaux espaces qui sont proposés aux habitants du territoire avec **une volonté d'optimiser l'accessibilité des services**, dont de nouvelles salles de cours pour l'établissement d'enseignement artistique Le HangArt. La « place du village » répond au souhait d'un lieu de vie qui se veut accueillant et chaleureux, facilement appropriable par les usagers, **propice aux échanges, à la création et aux expositions**.

En plus de ses services communautaires, **La Passerelle propose des permanences de nombreux partenaires** : la Maison France Services où intervient le PIMMS, les services pour l'Emploi (Mission locale, Point accueil Emploi, Ateliers de l'emploi, psychologue), le CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale) : assistante sociale, PMI, Protection maternelle et Infantile, puéricultrice, service RSA..., l'Office des sports du Pays de la Roche aux Féees, la Boutique de gestion et de l'emploi (BGE), le Point Information Jeunesse, le Relais Petite Enfance (ex Ripame), les permanences Habitat, les permanences juridiques avec un avocat ou un notaire. ■

Renseignements

Roche aux Féees Communauté
02 99 43 64 87 - accueil@rafcom.bzh
Ouvert au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h30.
Retrouvez toutes les informations de Roche aux Féees Communauté sur son site internet www.rafcom.bzh



© Julien Mota



© Julien Mota

FabLabs, un nouveau site internet

Depuis septembre, le réseau des FabLabs de Roche aux Féees Communauté dispose désormais d'un nouveau site internet : **lafabrique.rafcom.bzh**. Déclinaison des sites rafcom.bzh, il permet aux usagers d'avoir une meilleure accessibilité et visibilité sur les actions et projets proposés par l'équipe des Fablabs. Sur le territoire, il existe 2 FabLabs :

- **La Fabrique Amanlis** (FabLab grand public) située 1 rue Jacques de Corbière à Amanlis
- **La Fabrique Janzé** (FabLab pro) située au 2 rue Louis Amoureux, dans les locaux de La Canopée.

Qu'est-ce qu'un FabLab ?

Un FabLab, ou «Fabrication Laboratory», est **un laboratoire de fabrication numérique, un atelier mettant à la disposition du public des outils et des machines assistées par ordinateur**. Cet espace de fabrication rassemble dans un même espace toutes les ressources nécessaires pour prototyper un objet de A à Z.

Renseignements

FabManager - Antoine Tabet
07 84 00 15 71 - lafabrique@rafcom.bzh

Le FabLab de Janzé se situe au sein de La Canopée, un lieu unique de 850 m² composé de trois entités porteuses de valeurs communes basées sur le partage, la collaboration et l'innovation : l'espace de Coworking, le FabLab la Fabrique et enfin l'espace pour les permanences des acteurs liés à l'économie (chambres consulaires, BGE...) et à l'emploi (Mission Locale, Point Accueil Emploi...).

Plus d'infos : lacanopee.rafcom.bzh

Compte-rendu du conseil municipal du 10 novembre

→ Rapports d'activités

Le conseil municipal a pris acte des rapports d'activités 2020 suivants :

- rapport d'activité de Roche aux Féés Communauté
- rapport d'activité du CCAS
- rapport d'activité du SIEFT (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil)

→ Vie sociale

L'Association Pour l'Action Sociale et Educative (APASE) était à la recherche de bureaux pour ses travailleurs sociaux itinérants sur le territoire de la Roche aux Féés. Pour permettre aux Janzéens de pouvoir rencontrer les travailleurs sociaux de cette association dans de bonnes conditions, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition d'un bureau situé à la ferme de l'Yve.

→ Assainissement

Le conseil municipal a décidé de signer une Convention Spéciale de Déversement au réseau d'assainissement avec l'entreprise SAVIEL pour le déversement des eaux usées de l'entreprise. Cette convention de déversement entre les deux parties définit les modalités juridiques, financières et techniques du raccordement de l'industriel ainsi que le partage des responsabilités entre les acteurs.

→ Éclairage public

Le conseil municipal s'est engagé à réaliser les travaux de création du réseau d'éclairage public pour le cheminement piéton entre la rue Pierre et Marie Curie et le boulevard Plazanet. Le coût des travaux est estimé à 52 894 € HT avec une participation de la commune de 42 315 €.

→ ZAC Multisites

• Bilan de la concertation publique

Le conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation publique organisée dans le cadre du projet de ZAC multisite sur les secteurs de l'Yve, la Clouyère et Gambetta-rue de Bain. Le conseil municipal a également décidé de poursuivre la mise en œuvre du projet sur la base des objectifs et principes d'aménagement tels qu'ils ont été présentés en prenant en compte les remarques émises dans le cadre de la concertation.

• Lancement DUP

Déclaration d'Utilité Publique

Le conseil municipal a approuvé l'engagement des démarches nécessaires à l'acquisition, par voie amiable ou, à défaut d'accord amiable, par voie d'expropriation, des parcelles nécessaires à la réalisation d'une part de la ZAC multisites sur les secteurs « Gambetta », « La Clouyère » et « l'Yve » et d'autre part pour assurer la maîtrise foncière permettant la réalisation du nouveau centre hospitalier de Janzé.

• Dénomination de rue

Le conseil municipal a décidé de dénommer la rue donnant accès au lotissement Monnier « Allée du Limousin ».

Compte-rendu du conseil municipal du 22 décembre

→ Vie économique

Le conseil municipal a autorisé l'ouverture de cinq dimanches en 2022 pour les commerces de textile, les commerces de détail et de gros à prédominance alimentaire de la commune. Ainsi, les commerces de textiles pourront ouvrir les dimanches 16 janvier (soldes), 26 juin (soldes), 10 octobre (vide-greniers), 11 et 18 décembre. Les commerces de détail et de gros à prédominance alimentaire pourront ouvrir les dimanches 4, 11 et 18 décembre. Enfin, les commerces d'équipement et de décoration de la maison pourront ouvrir les dimanches 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre.

→ Débat d'orientations budgétaires

Le conseil municipal a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Plus d'infos sur www.janze.fr

→ Ressources humaines

• Aire d'accueil communautaire des gens du voyage

Le conseil municipal a décidé de reconduire la convention de mise à disposition des services « enfance/jeunesse » et « technique » de la commune concernant le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage dont la compétence relève de la Communauté de communes, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an reconductible, dans la limite de 3 ans.

• Animations culturelles communautaires

Le conseil municipal a décidé de reconduire une convention de mise à disposition du service régie technique de la Ville de Janzé pour le fonctionnement des animations culturelles communautaires, à compter du 9 décembre 2021 pour une durée d'un an reconductible, dans la limite totale de 3 ans.

→ Vie associative

• Subventions exceptionnelles

Le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Aqua Club Janzéen » créée en juin dernier, pour lui permettre de s'équiper et de poursuivre son activité. Le conseil municipal a également décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'UCAJ à hauteur de 50 % des dépenses engagées dans le cadre de l'organisation du marché de Noël, dans la limite de 2 000 €.

• Local d'occupation de l'UCAJ

Le conseil municipal a décidé de renouveler la convention de mise à disposition du local situé 8 rue Saint-Michel au profit de l'association UCAJ.

→ Police municipale

Le conseil municipal a validé la reconduction de la convention communale de coordination de la police municipale avec les forces de sécurité de l'Etat afin de délimiter les territoires d'intervention de chacun, les modalités de coordination et l'armement que la police municipale est autorisée à porter.

→ SMICTOM

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activités 2020 du SMICTOM.

Prochains conseils municipaux

Les réunions du conseil municipal se tiendront à 20h les 19 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 8 juin, 6 juillet, 7 septembre, 12 octobre, 9 novembre, et le 7 décembre. Actuellement, en raison du contexte sanitaire, les réunions du conseil municipal se déroulent au Gentieg et ce jusqu'à nouvel ordre.

Tous les compte-rendus sont disponibles en ligne sur www.janze.fr

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement de la population a lieu tous les cinq ans. Initialement prévu en 2021, le recensement sur la commune de Janzé aura lieu cette année du 20 janvier au 19 février. Étape essentielle de la vie communale, la participation de tous est requise !

Recensement

Combien d'habitants à Janzé ?

© Agence Rennes Com



Recensement : combien sommes-nous ?

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune du 20 janvier au 19 février 2022. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr... et vous pouvez y répondre par internet! Focus sur le recensement de la population pour vous aider à mieux comprendre l'utilité de cette procédure et vous accompagner dans cette démarche.

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes dans chaque commune. **Des résultats du recensement découle le montant de la participation de l'État au budget des communes** : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont **des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population** de chaque commune (âges, professions, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et les associations leur public.

Le recensement permet donc de **prendre des décisions adaptées aux besoins de la population**. C'est pourquoi, il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple !

Entre le 20 janvier et le 19 février, un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous expliquera les démarches du recensement et vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

• Pour répondre par internet

Rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

• Si vous ne pouvez pas répondre en ligne

L'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. L'agent peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite récupérer les formulaires remplis à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser du papier. On a tous à y gagner !



Le recensement, c'est sûr

Seul l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) est habilité à exploiter les questionnaires. Les données recueillies ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. **Vos informations personnelles sont donc protégées.**

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Mais lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont **tenues au secret professionnel.**

Le recensement s'effectuera également dans le parfait respect des mesures sanitaires au regard du contexte épidémique.

Pour plus d'informations :
www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en ligne, on a tous à y gagner !

Comment ça marche ?

- ① Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur

Ici je réponds au questionnaire

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION
EST GRATUIT, NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES
QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

- ② Saisissez vos codes d'accès personnels qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

Pour vous faire recenser
en ligne sur
www.me-recensement-et-moi.fr

Code d'accès : **VQFTNA33**
Mot de passe : **MJBQAT77**

- ③ Entrez ensuite les informations de votre logement qui se trouvent sur la notice

Identifiants de votre
logement à recopier sur
le questionnaire en ligne

0103
IRIS, lot ou district
014 **005**
Rang A Rang L

- ④ Répondez au questionnaire. Vous serez guidé à chaque étape.

- ⑤ Validez et c'est terminé !

Envoyer les questionnaires

Des avantages pour tous

Pour vous



- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



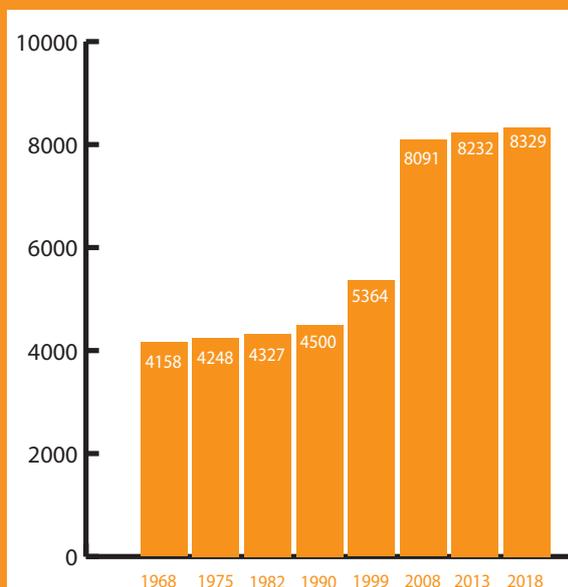
- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020
- Un recensement moins coûteux

Une croissance démographique récente

En 2018, l'INSEE estimait la population janzéenne à 8 329 habitants.

Entre 1999 et 2008, la population a augmenté en moyenne de 5,6 % par an. Depuis la population continue de croître régulièrement à raison de + 1,2 % par an (entre 2013 et 2018).

37 % de la population janzéenne a entre 30 et 59 ans tandis que les + 75 ans représentent 11% de la population (données 2018). A noter également que 68 bébés janzéens ont vu le jour en 2021. Le taux de natalité de la commune est supérieure au taux de mortalité.



Histoire : la gare fête ses 140 ans !

Il y a 140 ans, le 28 décembre 1881, se déroulait l'inauguration de la ligne de chemin de fer Châteaubriant-Rennes en présence du ministre des Travaux publics : David Raynal. Un moment clé pour la ville de Janzé et son développement. Les associations Janzé Histoire et Patrimoine et l'Association Citoyenne Châteaubriant-Rennes en Train (ACCRET) ont décidé de célébrer cet anniversaire.

La gare de Janzé fête son 140^{ème} anniversaire... 140 ans de voyageurs qui défilent, d'allers et retours vers diverses destinations. 140 ans et autant d'anecdotes et d'histoires à découvrir.

D'ailleurs, **savez-vous d'où vient le mot "gare" ?** «Le terme vient du verbe "se garer" et à la base cela servait au monde fluvial» explique David Boucart, membre de l'association Janzé Histoire et Patrimoine et responsable de l'événement. En effet, le mot gare était le «*lieu disposé sur les rivières pour servir d'abri aux bateaux ou leur permettre de laisser passer les convois*». Le terme a ensuite été repris pour les trains, qui fonctionnaient à l'époque, lorsqu'ils devaient se croiser sur des voies uniques, puis s'est étendu plus globalement à toutes les installations d'une gare.

Une exposition...

Cet anniversaire, c'est donc l'occasion de revenir sur l'histoire de la gare à travers notamment une exposition historique sur la ligne de chemin de fer

et l'impact du train sur le développement de Janzé, à découvrir à la gare jusqu'au 7 janvier. «**Le train a permis le développement du commerce de la ville.** Grâce à nos recherches, nous nous sommes rendus compte que beaucoup de personnes l'utilisaient pour venir aux foires de Janzé» souligne David Boucart. Vous pourrez aussi y découvrir ce qui se cachait derrière les salles que l'on appelait "salle des pas perdus" ou encore les "salles des facteurs"...

...et une conférence

L'exposition poursuivra son itinéraire le 8 janvier aux Halles lors d'un événement dédié. «*Nous exposerons également des objets : cartes postales, anciens tickets, cartes d'abonnements...*» précise David Boucart.

Deux historiens seront présents pour dispenser des conférences : Philippe Courage, passionné des chemins de fer et Daniel Jolys, dont le propos sera davantage axé autour de l'utilisation du chemin de fer pendant la guerre. ■

Infos pratiques

- Exposition à la gare jusqu'au 7 janvier aux horaires d'ouverture habituels de 6h30 à 19h.
- Exposition et conférences le 8 janvier aux Halles de 14h à 18h.



JEUNE PUBLIC

Minute Papillon, une balade musicale chez les petites bêtes

Alain Schneider nous invite chez les petites bêtes avec son spectacle **Minute Papillon** le 19 janvier prochain. L'occasion pour les plus petits de vivre leur premier concert !

Au programme : des chansons sur des rythmes jazz manouche, africains, bossa... ça swingue et ça recharge les batteries de toute la famille !

Et si la curiosité, loin d'être un vilain défaut, était la plus enrichissante des qualités. S'arrêter un peu (Minute papillon !), prendre le temps de regarder... écouter... sentir... toucher. Les animaux, dans leur comportement et leurs émotions, sont ici le « terrain de jeu ». Que nous disent-ils, que nous apprennent-ils sur nous quand on les observe, quand on les écoute ? Ils ne sont pas si bêtes !



Infos pratiques

Minute Papillon ! spectacle musical à partir de 2 ans
Mercredi 19 janvier à 16h30 // Tarif unique : 5 €
Réservation recommandée sur www.janze.fr
ou en mairie ou billetterie@janze.fr

Le CCAS s'équipe de tablettes numériques, un outil pour rompre l'isolement

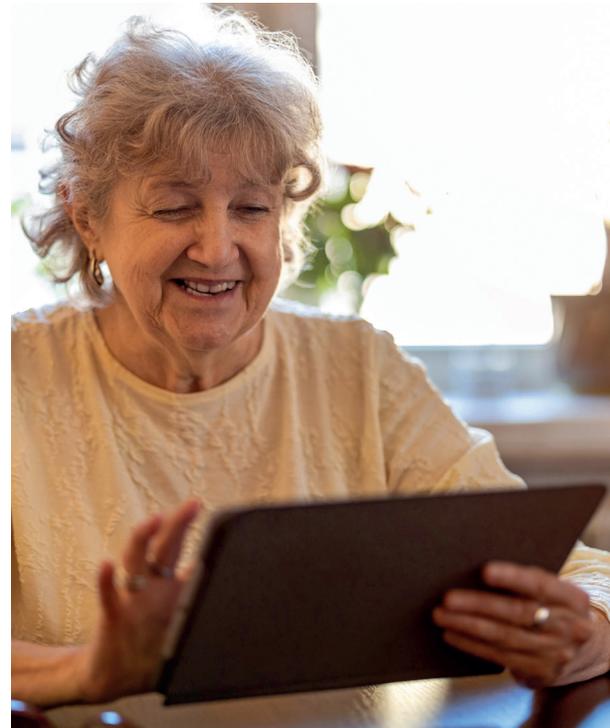
Le CCAS de Janzé s'est doté de 5 tablettes numériques afin d'agir contre la fracture numérique, l'isolement et la solitude des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elles seront utilisées par les aides à domicile, l'animatrice seniors, des bénévoles qui accompagnent les seniors dans l'utilisation de cet outil informatique. Un projet soutenu par la CARSAT et le département d'Ille-et-Vilaine.

Rompre l'isolement et lutter contre la fracture numérique, c'est avec cette idée en tête que le **CCAS de la Ville de Janzé a décidé d'acquérir des tablettes numériques à destination des seniors.** La crise sanitaire et le confinement ont accentué l'isolement et mis en avant la nécessité de trouver de nou-

veaux moyens de créer du lien social. Les aides à domicile du CCAS ont fait l'expérience de l'utilisation d'outils numériques permettant aux aînés d'entrer en contact avec leurs proches (visio, envoi photos etc...). Des bénévoles et l'animatrice seniors participeront également à l'utilisation des tablettes avec la quarantaine de personnes repérées par le CCAS dans le cadre d'une veille sociale.

Un usage accompagné

Des temps individuels peuvent être organisés avec l'animatrice ou les aides à domiciles pour accompagner les seniors dans cette découverte numérique. Des animations collectives seront aussi proposées avec les partenaires locaux pour agir contre la fracture numérique. **Les tablettes proposées aux seniors sont des outils adaptés :** « *Il s'agit de tablettes dont l'accès à internet, aux mails, aux photos et à la visio sont facilités !* » explique Dany Jannot. ■



Services publics : quelle Mairie pour demain ?

Soucieuse de satisfaire au mieux les attentes des Janzéens, la ville de Janzé s'interroge sur les besoins de ses usagers en termes de services publics.

Aujourd'hui, force est de constater que l'adaptation de la Mairie interroge : défaut d'accessibilité notamment pour les personnes en situation de handicap et étroitesse des surfaces disponibles. Même constat aux Halles où le CCAS, la Maison France Services, la police municipale et les permanences sociales sont quelque peu à l'étroit pour accueillir au mieux les usagers. « **Il a donc été décidé de lancer une étude de programmation architecturale afin d'envisager la faisabilité d'un redéploiement des services présents en Mairie et aux Halles. L'idée étant d'en exploiter au maximum les potentiels de la Mairie et de la maison**

Saint Pierre. » explique Marie Gérard, directrice générale des services.

L'avenir de la Maison Saint-Pierre

A proximité immédiate de la Mairie, la ville de Janzé dispose d'un grand bâtiment patrimonial, la maison Saint-Pierre. La maison Saint-Pierre, datant du XI^{ème} siècle, est l'une des plus anciennes propriétés de la ville. **Patrimoine remarquable, cette bâtisse pourrait accueillir à terme des services en complément de ceux proposés dans la Mairie historique.** « *Cette nouvelle configuration permettrait de se projeter vers un équipement multisite, adapté aux besoins des usagers et des services tout en ayant le souci de mettre en valeur un patrimoine architectural et historique d'exception.* » détaille Catherine Bouet, architecte. **De fait, l'étude architecturale a pour objectif d'accompagner la collectivité dans ses choix de dimensionnement et de ventila-**

tion des différents services afin de fournir plusieurs scénarios pour le futur projet. Les conditions de réalisation et les coûts estimatifs seront bien entendu examinés afin d'aboutir à un projet qui corresponde à la fois aux besoins des Janzéens et aux attendus de demain : confort d'usage et accessibilité, efficacité énergétique, rationalisation des surfaces, respect de l'environnement...

Calendrier

Cette mission démarrée fin novembre va se poursuivre au premier semestre de l'année 2022 et aboutir, en fin d'année, à la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la conception des plans et de l'exécution des travaux. **Les Janzéens seront appelés à s'exprimer prochainement sur ce projet :** des boîtes à idées seront positionnées en Mairie et aux Halles afin de recueillir leurs remarques, idées, attentes... ■

COLLÈGE JEAN MONNET

Découvrir la musique autrement grâce au Grand Soufflet

Depuis trois ans, l'association Le Grand Soufflet intervient auprès des élèves de 6^{ème} Segpa du collège Jean Monnet dans le cadre d'un programme d'éducation artistique et culturelle. L'objectif ? Travailler autour de la musique traditionnelle tout en alliant création et modernité.

Tous les mardis depuis le mois d'octobre, c'est avec Alexandre Sallet que les élèves du collège ont rendez-vous à l'Espace Brûlon. Le jeune homme est accordéoniste, chanteur, arrangeur, et membre du groupe "Beat Bouet Trio" et "Fahrenheit". **L'artiste propose aux 6^{èmes} Segpa des ateliers divers et variés : de la danse à la réécriture de textes en passant par le chant.** «Cela leur permet de découvrir la musique différemment» précise l'une des enseignantes du collège.

«Avec son regard porté sur la musique actuelle, Alexandre utilise son accordéon comme une guitare électrique» souligne Dimitri Delestre, attaché de production pour le Grand



Soufflet. Ainsi, les collégiens ont pu découvrir l'auto tune ou encore le vocodeur sur des airs d'accordéon. Alexandre Sallet explique «J'avais envie de me nourrir de la culture des collégiens pour les emmener plus loin».

Découvrir la musique différemment

Pari réussi ! **Les élèves sont très impliqués dans le projet** et travaillent sur la rédaction de texte en classe avant les séances. **Ce projet d'éducation artistique et culturelle devrait**

aboutir à une création collective dont la forme est encore en cours de réflexion. «Chaque séance permet aux élèves d'avancer sur la création finale.» poursuit l'enseignante. Ces ateliers **se clôtureront également par un concert** du groupe dont fait partie Alexandre Sallet, "Fahrenheit" pour que les élèves découvrent l'artiste sur scène, un vrai parcours de la création à la représentation. ■

Roche aux Fées Communauté co-finance des sessions de formation BAFA / BAFD

Saviez-vous qu'il existe de nombreuses aides mobilisables pour vous aider à financer votre BAFA ou BAFD ? Petit tour d'horizon.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des diplômes qui permettent d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Plusieurs aides financières sont possibles pour vous aider à passer ces

diplômes. Ainsi, la CAF propose une aide en fonction du Quotient familial et la CNAF propose également une aide mais sans conditions de ressources. A noter que ces deux aides sont cumulables. Par ailleurs, certains comités d'entreprises peuvent également participer au financement; il ne faut pas hésiter à se renseigner !

Après déduction des aides éventuelles obtenues par le stagiaire, Roche aux Fées Communauté peut accorder une aide complémentaire qui représentera 50% du reste

à charge du coût pédagogique, dans la limite des plafonds fixés. Le Point Information Jeunesse est à disposition pour vous renseigner et vous aider à remplir votre dossier.

Infos pratiques

Le Point Information Jeunesse (PIJ) vous accueille le mercredi de 14h30 à 19h (période scolaire) et le mercredi de 17h à 19h (période de vacances scolaires) au Chêne Jaune à Janzé. Téléphone : 06 30 65 32 86 Mail : pij@rafcom.bzh

Le Pôle Enfance Jeunesse, un lieu de vie et d'épanouissement



***Pensé et conçu pour les enfants,
le Pôle Enfance Jeunesse permet de
proposer un large éventail d'activités :
atelier cuisine, activités manuelles,
chant, lecture, sport avec la proximité
des salles de sport... Chaque enfant
peut s'épanouir au gré de ses envies.***

SPORT NATURE

Découvrez le parcours d'orientation au bois de la Jaroussaye

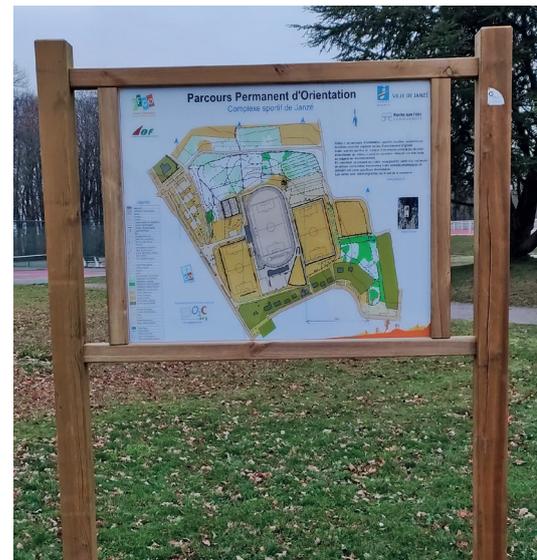
Vous aimez les sorties nature et les challenges ? Ça tombe bien ! Une nouvelle activité est disponible au bois de la Jaroussaye : un parcours d'orientation.

Le parcours a été mis en place à la demande des professeurs d'EPS du collège Jean Monnet. **«Les professeurs organisaient déjà des courses d'orientation avec leurs élèves mais avaient besoin d'une carte plus claire et d'une borne de poinçonnage permanente»** explique Fabien Brisorgueil, chargé de politique sportive et communautaire à Roche aux Fées Communauté. En effet, Roche aux Fées Communauté a

accompagné la ville dans l'installation du parcours.

Un parcours accessible dès 8 ans

A la Jaroussaye, à proximité de l'aire de jeux pour enfants, **vous trouverez désormais un panneau avec une carte qui vous donnera les indications pour votre parcours.** Ce dernier est **«accessible dès 8-9 ans»** rappelle Fabien Brisorgueil. Pour rappel, la course d'orientation est une discipline sportive qui se pratique avec une carte précise. L'objectif est de réaliser un circuit en passant par les points de passage obligatoires (borne de poinçonnage) par l'itinéraire de votre choix. ■



Une transition éco-responsable pour vos événements !

Vous organisez des manifestations locales (sportives, culturelles, touristiques, scolaires...) ? Vous souhaitez les rendre plus éco-responsables mais ne savez pas comment vous y prendre ? Le SMICTOM vous accompagne !

Lauréat de l'appel à projet « Territoire Économe en ressources » le territoire du SMICTOM Sud Est 35 s'est engagé dans une démarche ambitieuse vers l'économie circulaire. **Les événements du territoire ont été identifiés comme une cible prioritaire** pour amener notre territoire vers une utilisation raisonnée des ressources. Aussi, **en partenariat avec le collectif des festivals**, le SMICTOM propose à toute structure organisatrice de manifestation culturelle, sportive, populaire, scolaire ou touristique du territoire, **un parcours de quatre ateliers gratuits pour les accompagner dans leurs démarches de développement durable.**

Au programme :

- atelier n°1 : optimiser le tri sur son événement le mardi 4 janvier
- atelier n°2 : consommer responsable le mardi 18 janvier
- atelier n°3 : une restauration plus durable le mardi 1^{er} février
- atelier n°4 : communication éco-responsable le mardi 22 février

Plus d'informations et inscription sur www.smictom-sudest35.fr



Associations : pensez à votre dossier de subvention !

Mi-décembre les associations janzéennes ont reçu leur nouveau dossier de demande de subvention. **Les dossiers sont à renvoyer en mairie avant le 31 janvier.**

En effet, la ville de Janzé accompagne et soutient les associations locales dans leurs projets et leurs activités sous réserve qu'elles servent l'intérêt général et qu'elles soient déclarées en Préfecture.

Dans le contexte sanitaire actuel où les associations sont contraintes dans leurs activités, il est plus que jamais nécessaire d'être à l'écoute des acteurs associatifs et de leurs besoins.

Renseignements :

Jennifer Jamis au 02 56 48 30 05 ou j.jamis@janze.fr

PORTRAIT

Maryse Veyer, une championne d'athlétisme et un parcours de vie

Ancienne combattante, Maryse Veyer est membre de la section janzéenne de l'Union Nationale des Combattants et Soldats de France Anciens Combattants (UNC). Également coureuse au sein du club d'athlétisme, Maryse Veyer collectionne les titres. Rencontre avec une femme d'exception qui a déjà eu mille et une vies.

Native de Fougères, Maryse Veyer, installée à Janzé depuis 2019, s'est reconvertie en tant qu'assistante dentaire depuis quelques années. Derrière ce virage professionnel, il y a une trentaine d'années intenses passées au sein des forces armées.

Du terrain d'opérations au stade d'athlétisme

«Après un parcours universitaire de droit à la faculté de Rennes, je suis rentrée dans l'armée à vingt ans. J'avais envie de voyager, d'exercer un métier qui bouge.» se remémore Maryse Veyer. D'abord secrétaire en bataillon à Saint-Cyr (3 promotions, 9 années au contact des futurs grands officiers de l'armée de terre), ses talents sportifs se révèlent. Très vite, la jeune femme intègre l'équipe mili-

taire de France de triathlon.

Maryse Veyer poursuit alors sur sa lancée et cumule les titres : championne de France militaire de trail, championne de France militaire de cross et vice-championne d'Europe dans cette même catégorie. En 2017, elle sera sacrée championne de France de semi-marathon militaire toutes catégories à Marseille Cassis !

En 2018, elle représente aussi l'armée lors du marathon des Marines de Washington qu'elle termine en 3h03mn43s, se classant ainsi 1^{ère} master 1 Féminine, 2^e internationale, 17^e féminine et 191^e sur 22 200.

Une championne qui poursuit sa route

En parallèle, Maryse Veyer voyage dans le cadre d'Opex (opérations extérieures), des Balkans jusqu'au Mali. Des périodes marquantes : «*Dans l'armée, plus on part, plus c'est difficile de rentrer chez soi. C'est une réalité, on revient complètement décalés... Après une dernière Opex difficile, en 2019 (perte de camarades au combat), j'ai senti qu'il était temps que je rentre chez moi.*» Maryse Veyer cherche alors à se former et c'est à Janzé qu'elle devient assistante dentaire, un nouveau métier épanouissant : «*Ce n'est que du bonheur !*»

Elle est depuis engagée



au club d'athlétisme de Janzé et au sein de l'UNC. Elle a récemment reçu les titres de championne de France de marathon dans sa catégorie et vice-championne de Bretagne toute catégorie lors du marathon vert à Rennes en octobre dernier. Un palmarès qui devrait encore s'étoffer car Maryse Veyer a encore plein de projets sportifs en tête. Prochain défi ? L'ultra trail de 175 km du Golfe du Morbihan. Rien que ça.

Et si on lui demande un petit conseil pour les jeunes qui aimeraient se lancer... Maryse répond : «*Il faut croire en ses rêves et surtout se donner les moyens d'y arriver, les choses ne tomberont pas du ciel...*» ■



Vos démarches et formalités

Covid-19 : un simulateur pour calculer la date de sa dose de rappel

Vous souhaitez connaître à quelle date vous devez recevoir votre dose de rappel ainsi que la date de fin de validité de votre passe sanitaire ? L'Assurance maladie propose un nouveau téléservice *Mon rappel Vaccin Covid* qui permet de calculer ces dates en quelques clics.

Depuis le 27 novembre 2021, **le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes dès 5 mois après leur dernière injection.** La date du rappel dépend de plusieurs paramètres : la date

de la dernière injection, le type de vaccin reçu, une infection antérieure au Covid-19....

Le téléservice *Mon rappel Vaccin Covid* mis en ligne par l'Assurance maladie est accessible aux personnes de 18 ans et plus ayant terminé leur primo-vaccination, il permet de :

- savoir à partir de quand vous devez recevoir votre dose de rappel contre le Covid-19
- connaître la date de fin de validité de votre passe sanitaire si vous ne faites pas votre rappel.

Accessible depuis un ordinateur, un

smartphone ou une tablette, le téléservice est très simple d'utilisation. En répondant à seulement 4 questions, vous obtenez les deux dates clés.

Vous devrez indiquer votre date de naissance, éventuellement, la date du test PCR ou antigénique positif au Covid-19 après la primo-vaccination, le nom du vaccin utilisé lors de la dernière injection et la date de la dernière injection du cycle de vaccination initial.

Expressions des groupes municipaux

Expression de la majorité

ZAC multisites, courage et au boulot !

Au conseil municipal du 10 novembre dernier un vote déterminant a eu lieu sur le bilan de la concertation qui a permis aux Janzéens qui le souhaitaient de s'exprimer sur le projet et la décision d'engager les démarches préalables à la création de la future ZAC Multisites.

Ce projet, à long terme puisqu'à horizon 2030, n'a qu'un seul objectif, qui nous semble essentiel car il vise à déployer sur 3 zones stratégiques de Janzé (l'Yve, La Clouyère et Gambetta) le futur développement urbain de la commune afin de :

- préserver les terres agricoles
- concrétiser la mixité sociale au sein de secteurs attractifs pour les habitants et des activités commerciales ou de services,
- préserver et améliorer le patrimoine bâti existant tout en protégeant et valorisant l'environnement naturel et le cadre de vie...

Ceci, dans une économie globale dans laquelle les commercialisations immobilières financeront l'installation d'équipements publics pour le confort des habitants. Alors pourquoi fallait-il voter pour ?

- En premier lieu, parce que, au-delà de la concertation (qui ne peut être qu'un recueil d'intérêts particuliers), nous sommes élus pour porter une vision collective du développement de la commune et pour trouver les bons leviers de sa mise en œuvre, ce dont nous serons tous comptables
- Parce qu'ensuite, cette première étape n'est en réalité que la ligne de départ du projet. En effet, si les limites de la ZAC sont définies, les aménagements à y réaliser restent à imaginer. C'est donc maintenant qu'il faut embarquer les Janzéens pour donner vie à la ZAC
- Enfin, parce que nous devons prendre le risque ensemble de réussir ce projet structurant pour le développement de Janzé

Aussi, un vote d'adhésion de tous les élus municipaux était attendu, garantie d'un engagement sans faille ni arrière-pensée à faire réussir ce projet au service des Janzéens. Lors du vote, les 7 élus de notre minorité se sont abstenus et c'est une déception car oui, il fallait du courage pour oser voter « pour » !

Expression de la minorité

Avant de commencer cette nouvelle année, les orientations budgétaires nous ont été présentées en Conseil municipal.

A cette occasion, nous avons tenu à nous exprimer sur plusieurs points. La majorité souhaite augmenter la taxe foncière de 2% en 2022, 1% en 2023 et 1% en 2024. Nous le déplorons. La majorité cède à la facilité en augmentant l'impôt plutôt qu'en limitant l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Dans le même esprit, pour un budget équivalent, il aurait pu par exemple être décidé de réviser l'éclairage public plutôt que de rénover la maison des sœurs. En plus du confort et de la sécurité pour les riverains, cet investissement aurait permis de réaliser des économies d'énergie bénéfiques pour la planète et pour nos finances. D'autres investissements pourtant nécessaires comme la rénovation de la voirie urbaine, la réalisation de pistes cyclables ou l'équipement en vidéoprotection n'apparaissent pas.

Comme minorité, nous continuons de jouer notre rôle pour informer, proposer et nous opposer lorsque cela nous semble nécessaire.

A chacune et à chacun, nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2022. C'est avec la même ambition que celle qui nous a animés hier que nous nous tournons vers l'avenir pour Janzé !

A bientôt,

L'équipe de « Pour Janzé, Osons demain ! »

Nous vous rappelons que vous pouvez nous contacter à l'adresse mail pourjanze@gmail.com et que vous pouvez suivre notre page Facebook « Pour Janzé, Osons demain ».

Jonathan Houillot, Frédéric Potin, Thérèse Moreau, Gaston Guais, Nezha Mssassi, Jean-Baptiste Chevalier, Anne-Cécile Deal.

Jusqu'au 7 janvier**Exposition : 140 ans de la gare**

Exposition historique sur la ligne de chemin de fer Châteaubriant - Rennes et l'impact du train sur le développement de Janzé. Aux heures d'ouverture de la salle des voyageurs, à la gare. Proposé par les associations Janzé Histoire et Patrimoine et l'ACCRET

Pour plus de renseignements / janzehistoireetpatrimoine@gmail.com ou accret35@gmail.com / Pages Facebook des associations

Samedi 8 janvier de 14h à 18h**Conférence et exposition**

Conférence et exposition historique sur la ligne de chemin de fer Châteaubriant - Rennes et l'impact du train sur le développement de Janzé. Proposé par les associations Janzé Histoire et Patrimoine et l'ACCRET. Libre participation aux frais de l'événement.

Pour plus de renseignements / janzehistoireetpatrimoine@gmail.com ou accret35@gmail.com / Pages Facebook des associations

Mercredi 19 janvier à 16h30**Saison Culturelle****Minute Papillon / concert jeune public**

A partir de 2 ans. Tarif unique : 5 €.

Pour plus de renseignements / Reportez vous p. 12 de votre Janzé mag.

Jeudi 27 janvier**Thé dansant**

Au Gentieg. Proposé par le Club de l'Amitié

Pour plus de renseignements / Marie Françoise Fouillet earlduhic@wanadoo.f

Dimanche 30 janvier**Concert annuel de la Musique Sainte Cécile**

Au Gentieg.

Pour plus de renseignements / musiquestececile@outlook.fr

Mercredi 2 février à 9h15, 10h45 et 16h30**Chanson d'amour pour ton bébé**

A la médiathèque d'Essé. Comptine musicale pour les 0 à 3 ans, déclamée dans une ambiance feutrée, un décor de soir d'été, la poésie, dans un murmure de voix, pour raconter à son bébé comme on l'aime. Inspiré des nursery rythmes de Woody Guthrie, ce spectacle musical offre un moment de connivence aux parents et aux tout-petits. Tarif unique 3 € (par parent et enfant) / Gratuit pour les assistant.e.s maternel.les. Nombre de places limité, réservation vivement conseillée

Sur inscription / culture@rafcom.bzh ou 02 99 43 64 87 / billetterie en ligne sur rafcom.bzh

Ateliers autour du spectacle

Pour les 0-2 ans. Atelier voix et expression corporelle avec les bébés et leurs accompagnants. L'artiste reprendra avec les participants des chansons du spectacle et ils imagineront ensemble une danse, illustrant les mots et la musique en utilisant leur corps pour créer des chorégraphies simples ou découvrir les percussions corporelles.

- à Marcillé Robert - Salle du conseil : Mardi 1er février à 16h30
- Essé - Médiathèque : Jeudi 3 février à 16h30

Gratuit sur réservation, dans la limite des places disponibles

Samedi 5 février**Loto**

Au Gentieg. Proposé par l'APE des écoles publiques de Janzé.

Pour plus de renseignements / apecoledajanze@gmail.com

Mardi 8 février à 19h30**Apéro-théâtre**

Au Gentieg. Rencontre avec la compagnie Patrick Cosnet dans le cadre de son travail de création « L'arbre qui plantait des hommes ». Gratuit, réservation obligatoire.

Sur inscription / culture@rafcom.bzh ou 02 99 43 64 87

Vendredi 11 mars de 10h à 13h et de 15h à 18h30**Collecte de dons de sang**

Au Chêne Jaune, organisée par l'Etablissement Français du Sang. Sur rendez-vous : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Pour plus de renseignements / Maryline Brulé au 06 81 81 18 21.

AU PROGRAMME**A la médiathèque****Les Mercredis de la Mezzanine**

- **Mercredi 5 janvier de 14h30 à 17h30 :**
Ciné Mezzanine
- **Mercredi 12 janvier à 16h**
Lectures pour les 7 ans et plus
- **Mercredi 19 janvier :**
Coloriage à réalité augmentée. 3 sessions à 14h30 - 15h30 et 16h30
- **Mercredi 26 janvier :**
Origami. 3 sessions à 14h30 - 15h30 et 16h30
- **Mercredi 2 février :**
Macramé. 2 sessions à 14h30 et 16h30
- **Mercredi 9 et mercredi 16 février de 14h à 17h30 :**
Vive les vacances...
- **Mercredi 23 février à 16h :**
La Tête dans les Histoires (3-6 ans)

BB lecteurs

Séance de lecture pour les 0-3 ans.

samedi 8 janvier à 10h30 / vendredi 14 janvier à 9h30 et 10h30 (séance BB lecteurs en musique avec Fanny Corbé) / **samedi 5 février à 10h30**

**Nuit de la lecture**

Vendredi 21 janvier à 19h et 21h

Escape Game pour les 15 ans et plus. Inscription conseillée.

Seniors à la page

Mardi 25 janvier de 10h à 12h

Accompagner les seniors dans l'utilisation de l'outil numérique, améliorer leurs connaissances, les aider, les guider dans leur pratique tels sont les objectifs de cette nouvelle animation proposée par les médiathèques du Réseau Libellule. A travers des exercices pratiques, les participants, en petit groupe, auront tout le loisir de prendre possession des tablettes mises à leur disposition, accompagnés par les bibliothécaires. Il est également possible de venir avec sa propre tablette.

Pour plus de renseignements

mediatheque.janze@rafcom.bzh 02 99 47 30 53

Pass Sanitaire obligatoire ou pas ? Merci de vous renseigner en amont auprès de l'organisateur. Tous les événements sont susceptibles d'annulation en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

<< **Pour plus d'infos, consultez le site internet de la ville de Janzé ou sa page Facebook.** >>



Meilleurs
vœux 2022

2021 vient de s'écouler, une année riche et intense marquée par l'ouverture du Pôle Enfance Jeunesse. Un engagement qui continue pour 2022 !

Hubert Paris, Maire de Janzé et toute son équipe municipale vous présentent leurs meilleurs vœux 2022.

Ville de
Janzé